

DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'UNE ENTREPRISE OU ADMINISTRATION

INTRODUCTION.....	1
I - OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC.....	1
II - LA PHASE DE DIAGNOSTIC	1
III – PREALABLE A LA CONSULTATION	2
III.1. Portage du projet.....	2
III.2. Définition du champ de l'investigation	2
IV.1. Sensibilisation des intervenants.....	2
IV.2. Collecte des données.....	3
IV.4. Rapport d'étude	4
IV.5. Présentation des résultats du diagnostic.....	5
IV.6. Communication des résultats	5
V. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU DIAGNOSTIC	6
V.1. Définition de la phase d'accompagnement.....	6
V.2. Déroulement de la phase d'accompagnement.....	6
V.3. Présentation des résultats.....	6
VI - CONFIDENTIALITE.....	7
VII – COUT DE LA PRESTATION	7

INTRODUCTION

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, l'ADEME souhaite inciter un maximum d'acteurs à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, l'ADEME a choisi d'accompagner les entreprises, les administrations, les associations et les collectivités territoriales pour leur permettre d'établir un bilan quantifié des émissions de GES engendrées par leur activité et de connaître les marges de manœuvres pour les diminuer à court et long terme.

I - OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

L'ADEME a fait développer une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre rapportées en équivalent carbone ou équivalent CO₂ d'une activité industrielle, tertiaire ou administrative.

Il s'agit en fait d'évaluer les émissions associées aux activités de l'entreprise dans son mode d'organisation actuel, directement ou indirectement, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs chez ses fournisseurs ou par ses clients, et qu'elles soient donc émises en amont de, pendant ou en aval de ces activités.

I les objectifs

Les objectifs du diagnostic Bilan Carbone™ sont donc :

d'aboutir à une évaluation des émissions de GES générées par toutes les activités de l'entreprise, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ; de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ; d'apprécier la dépendance des activités de l'entreprise à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures de proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de l'entreprise auditée.

La mise en œuvre d'un Bilan Carbone™ est donc conçue pour engager une démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

II - LA PHASE DE DIAGNOSTIC

La phase de diagnostic – décrite au §IV – consiste à :

lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ; évaluer leurs émissions respectives ; proposer des pistes de réduction de ces émissions ; donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

Cette action ne manquera pas d'être mise en cohérence avec une éventuelle démarche environnementale ou sur l'efficacité énergétique.

Dans un souci de qualité, TigrisCarboneConseil respectera les règles suivantes :

être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner, ne pas intervenir chez un maître d'ouvrage vis à vis duquel il ne présenterait pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe, n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

Le diagnostic effet de serre sera, le cas échéant, être suivi d'une phase d'accompagnement destinée à appuyer le maître d'ouvrage à mettre en œuvre une ou plusieurs préconisations formulées.

III – PREALABLE A LA CONSULTATION

III.1. Portage du projet

Le succès du projet, c'est-à-dire la qualité de son exécution et des résultats produits dans les délais fixés à la commande de la prestation, dépendent de la légitimité donnée à la démarche Bilan Carbone™ au sein de l'entreprise. Pour que cette légitimité soit forte, **il est indispensable que le projet soit porté au plus haut niveau de l'entreprise tant pour faciliter la réalisation du diagnostic lui-même que pour pérenniser la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera.**

Pour le bon déroulement du diagnostic le maître d'ouvrage désignera une personne compétente et motivée, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au TigrisCarboneConseil (pilote interne). Le maître d'ouvrage s'assurera que le pilote interne dispose de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation...) pour mener à bien sa mission. Cette personne devra faciliter les investigations du TigrisCarboneConseil et assurer la correcte transmission des informations. Si la taille de l'entreprise le nécessite, elle animera un comité de pilotage chargé de la coopération entre services (transversalité).

III.2. Définition du champ de l'investigation

Le maître d'ouvrage devra définir le champ d'investigation de son évaluation des émissions de gaz à effet de serre et s'assurer de la disponibilité des données afférentes et en particulier de la recension des études déjà effectuées pouvant servir de sources. Il sera important que TigrisCarboneConseil pressenti effectue une visite du site à auditer ou une analyse préalable de l'organisation à auditer (cas de plusieurs sites ou d'un groupe), afin de bien cerner le champ d'investigation proposé par le maître d'ouvrage.

La détermination du champ d'investigation est déterminante dans la qualité des enseignements apportés par le diagnostic. En effet, la richesse des résultats réside pour beaucoup dans la prise en compte la plus large possible des émissions résultant de l'organisation actuelle de l'entreprise auditée.

IV - MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

IV.1. Sensibilisation des intervenants

Le Bilan Carbone™ est une démarche qui nécessite en préalable, pour être pleinement efficace, une appropriation des enjeux (réduction des réserves d'hydrocarbures, changement climatique...) par l'ensemble des parties prenantes chez le maître d'ouvrage : les personnes décisionnaires, les personnes sollicitées pendant la prestation, voire l'ensemble du personnel dès lors que le plan d'actions passera par des modifications des pratiques professionnelles ou personnelles de chacun.

Il est donc indispensable que la prestation comprenne un ou des temps de sensibilisation de ces acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation du Bilan Carbone™.

Idéalement, la prestation démarre par une conférence d'une demi-journée de sensibilisation aux enjeux du changement climatique. Préparée en concertation avec le pilote interne du projet, elle s'adresse à l'ensemble des personnes qui ont été identifiées comme ayant un rôle à jouer dans la collecte des données. À l'issue de cette réunion de démarrage, chaque partie prenante est informée de son rôle et ainsi impliquée dans la démarche.

IV.2. Collecte des données

La quantification des émissions engendrées sera notamment effectuée à partir des informations et données accessibles chez le maître d'ouvrage. Le prestataire définira le type et le format des données à collecter, grâce à sa connaissance de la méthode Bilan Carbone™ et il assurera ensuite un rôle d'organisation de leur collecte en concertation avec le pilote interne.

L'implication de l'entreprise

En fonction de la disponibilité de certaines données, l'entreprise pourra prévoir que certains de ses employés (au moins le pilote du projet et ses correspondants dans les services) consacrent le temps nécessaire à la collecte des données, voire au retraitement éventuel de données brutes.

TigrisCarboneConseil devra avoir accès à certaines données dont dispose le maître d'ouvrage permettant de calculer les émissions de GES de l'activité telles que :

_ descriptifs des activités étudiées (administratives, de production...) donnant des indications en terme d'émissions de GES (combustion, fuites, organisation des transports...); quantités et type de combustible consommé (kWh ou m3 de gaz, tonnes de charbon,...); quantité d'électricité consommée ;

_ modalités de chauffage et de climatisation des bureaux (nature du combustible (fioul, gaz ou électricité), surface des bureaux, puissance et caractéristiques des climatiseurs...); nature et quantité des produits consommés (matières premières (métaux, plastiques, verre...), emballages (films, palettes,...), consommables (papier, produits chimiques),... ; nature et quantité des produits alimentaires consommés au restaurant d'entreprises ; caractéristiques des modalités de transport (mode et kilométrage) des salariés pour les déplacements professionnels ou pour les déplacements domicile-travail ; caractéristiques des modalités de transport des clients ou visiteurs ; caractéristiques des modalités de fret entrant, sortant ou interne à l'activité (tonnage transporté et distances moyennes parcourues,...) ; nature et quantités de déchets et filière de traitement utilisée ; quantité d'effluents générés ; éléments liés à l'achat de biens immobilisables (surface de bâtiments, poids des machines-outils, nombre d'appareils informatique...) ; quantité de produits ou services vendus et consommations énergétiques ou émissions spécifiques de ces produits.

Des investigations pourront parfois être nécessaires auprès de fournisseurs pour l'évaluation du contenu en carbone de certains produits entrants, notamment les produits manufacturés.

De plus, il peut s'avérer pertinent que TigrisCarboneConseil élabore un ou des questionnaires – par exemple, pour connaître les déplacements domicile-travail des salariés - celui-ci devra être défini conjointement avec le maître d'ouvrage.

La collecte : un processus itératif lançant les bases de la concertation finale. Grâce à la gestion des incertitudes, TigrisCarboneConseil pourra, soit par les valeurs par défaut, soit avec des valeurs plus pertinentes qu'il aurait à disposition, analyser les incertitudes sur les résultats du bilan. Celles-ci sont estimées poste par poste et donnent des indications sur les priorités dans les actions à mettre en œuvre. C'est également une des fonctionnalités qui permet de cibler son effort de collecte des données sur les postes réellement significatifs.

La collecte des données auprès des différents interlocuteurs détenteurs est également l'occasion pour TigrisCarboneConseil de commencer à réfléchir, en concertation avec ces personnes, aux actions de réduction envisageables. Dès cette phase, il est important d'associer ces interlocuteurs à la définition des objectifs de réduction qui font partie intégrante de la prestation Bilan Carbone™ telle que l'ADEME entend la soutenir.

IV.3. Exploitation des données : résultats et établissement de préconisations d'actions de réduction

Avec l'ensemble des données collectées, TigrisCarboneConseil établira le bilan des émissions. Aussi, à partir de cette approche globale sur l'ensemble des émissions « nécessaires » à l'activité étudiée, il sera intéressant de disposer de sorties de résultats

agrégant certains postes ou sous-postes en fonction de leur exploitation sous forme d'actions de réduction. Cette définition de sorties de résultats dites périmètres ou extractions devra se faire en concertation entre TigrisCarboneConseil et le maître d'ouvrage pour que les résultats obtenus soient « parlants » et aient un effet déclencheur pour les intervenants ultérieurs dans les plans d'actions.

Les extractions pourront être celles proposées en standard dans la méthode Bilan Carbone™, ou bien personnalisées sous réserve d'en annoncer clairement la délimitation. En parallèle à la présentation de ce bilan, TigrisCarboneConseil proposera un plan d'actions de réduction de ces émissions en s'appuyant sur les objectifs de réduction identifiés pendant la collecte des données et sur les autres échanges ou réflexions qu'il aura pu mener.

La prestation Bilan Carbone™ est souvent à l'origine de propositions d'actions de différentes portées allant d'une modification des comportements individuels à court terme à des évolutions stratégiques de l'activité de l'entreprise sur le plus long terme. Il est donc important que TigrisCarboneConseil fasse ressortir ces spécificités qui devront éclairer le maître d'ouvrage sur les enjeux de chacune de ces propositions.

Les propositions de plan d'actions pourront être classées en trois catégories :

1. Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.

2. Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.

3. Actions stratégiques, engageant une modification notable de l'activité.

TigrisCarboneConseil pourra également compléter son analyse du bilan des émissions et des pistes d'actions de réduction par l'utilisation de la lère fonction dite « de comparaison » de l'utilitaire « Celle-ci permet de comparer les émissions de deux situations afin de bien identifier les réductions ou augmentations globales des émissions dues à la mise en oeuvre d'une solution. Ces simulations pourront se faire sur la totalité ou sur une part des émissions évaluées selon l'exercice et le périmètre des mesures de réduction envisagé.

TigrisCarboneConseil pourra aussi évaluer l'ordre de grandeur du « risque économique » d'une variation du coût des énergies fossiles ou de la mise en oeuvre d'une taxe carbone sur les activités de l'entreprise.

L'intérêt d'une analyse « monétaire » des enjeux

Cet utilitaire est destiné à convertir en euros, à partir d'hypothèses sur le coût des énergies ou sur le montant d'une taxe, les émissions générées par l'activité actuelle de l'entreprise. Cette transcription monétaire a pour objectif de sensibiliser de façon plus opérationnelle - l'entreprise - aux enjeux liés aux changements de mode d'organisation que pourraient provoquer une augmentation forte des prix de l'énergie due à la raréfaction des ressources fossiles et le changement climatique. Cet utilitaire n'est absolument pas un outil prédictif mais bien un « simulateur de ce qui est en jeu » si les hypothèses économiques évoluent.

La communication autour de ces simulations économiques devra, encore plus que pour les résultats en termes d'émissions, faire l'objet de nombreuses précautions. Et TigrisCarboneConseil qui utilisera cet utilitaire devra veiller à établir, en concertation avec le maître d'ouvrage plusieurs jeux d'hypothèses illustrant la vulnérabilité du fonctionnement de l'entreprise à ces paramètres.

Diagnostic « effet de serre » et compensation :

La finalité d'un diagnostic effet de serre étant bien d'engager des mesures de réduction au regard de l'activité analysée, la proposition de mesures de compensation ne rentre donc pas dans la définition du plan d'actions de réduction des émissions.

IV.4. Rapport d'étude

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic seront consignés dans un rapport. Ce rapport contiendra notamment :

_ Un bref exposé des enjeux du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre au regard de l'activité de l'entreprise.

_ Le champ d'investigation défini par le maître d'ouvrage.

_ Les hypothèses retenues, les investigations menées et les approximations effectuées (avec leurs argumentations) lors du traitement des données.

_ **Le bilan global des émissions et les extractions de résultats qui ont permis de mettre en évidence les axes stratégiques de réduction. Ainsi que les éventuelles simulations monétaires proposées en concertation avec le maître d'ouvrage.**

_ Les propositions à destination du maître d'ouvrage sur les marges de progrès dont il dispose pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Dans la mesure du possible, elles seront accompagnées de renseignements sur les coûts associés et sur la faisabilité stratégique et économique au regard des impératifs et contraintes de l'entreprise.

_ La définition du plan de travail de la phase d'accompagnement à la mise en œuvre – si celle-ci était prévue – selon les modalités définies au §V.

_ Le document – type power-point – ayant servi à la présentation finale des résultats au maître d'ouvrage.

_ La fiche de synthèse « ADEME »³ rédigée selon le modèle donné en annexe I.

Sur les résultats quantitatifs, TigrisCarboneConseil devra ainsi apporter au maître d'ouvrage les arguments indispensables pour éviter les interprétations ou comparaisons abusives avec d'autres méthodes d'évaluation qui n'auraient pas été établies pour répondre aux objectifs de ce diagnostic. **Ces objectifs sont d'engager une démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques à partir d'une évaluation des enjeux respectifs de chaque poste d'émission.**

³ Placée en tête du rapport, la fiche de synthèse est un formulaire non modifiable. Elle rassemble les principaux résultats issus du diagnostic ainsi que les propositions faites par TigrisCarboneConseil au maître d'ouvrage. Elle comprend également des commentaires à établir par le maître d'ouvrage qui devra ensuite l'adresser à l'ADEME.

Il s'agit donc d'une démarche de management interne à l'échelle d'une entreprise et non pas d'un exercice de comparaison ou d'inventaire des émissions de différentes entreprises d'un même secteur ou non.

IV.5. Présentation des résultats du diagnostic

Le rapport ainsi rédigé sera transmis par TigrisCarboneConseil au maître d'ouvrage. Les conclusions de l'étude devront ainsi permettre de proposer des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage en fonction des préconisations de TigrisCarboneConseil.

La fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME deux exemplaires du rapport relatif au diagnostic avec la fiche de synthèse correspondante commentée, même si une phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations est déjà prévue.

Ce rapport fera l'objet d'une ou plusieurs présentation(s) orale(s) au cours de laquelle seront notamment expliquées et discutées les principales conclusions et propositions.

Il est particulièrement intéressant d'y associer l'ensemble des contributeurs à la prestation ainsi que les personnes décisionnaires au sein de l'entreprise. Une présentation à l'ensemble des employés peut également être souhaitable.

Cette rencontre est ainsi l'occasion de lancer une discussion collégiale au sein de l'entreprise qui sera bénéfique pour initier, ensuite, les actions de réduction. Et dans le cas où une phase d'accompagnement à la mise en œuvre est prévue, la présentation des résultats du diagnostic sera également l'occasion de proposer les modalités d'organisation de cette phase ultérieure décrite au §V.

IV.6. Communication des résultats

A l'issue d'un diagnostic effet de serre, le maître d'ouvrage souhaitera éventuellement communiquer les résultats de cet exercice. **La communication sera d'autant plus pertinente qu'elle ne se limitera pas au bilan chiffré des émissions de son activité mais qu'elle inclura les actions envisagées pour les réduire.**

De plus, toute initiative de communication autour des chiffres établis dans le cadre d'un tel diagnostic devra être assortie des précautions d'usage indiquant clairement les différents postes d'émissions qui auront été évalués. Le diagnostic effet de serre n'a pas pour vocation à établir un palmarès des entreprises au regard de l'effet de serre mais bien de permettre la construction de plans d'actions de réduction.

Si cette communication « chiffrée » devait - de plus - se décliner sur une approche produit déterminant ainsi le « contenu en gaz à effet de serre d'un produit » sur l'ensemble du cycle de vie (fabrication distribution, utilisation, fin de vie), il est impératif à ce moment de respecter les préconisations de la norme ISO 14040 relative aux analyses de cycle de vie :

notamment les exigences en cas de communication comparative (réalisation d'une revue critique associant les différentes parties intéressées) et l'indication des clés d'allocation des émissions non individualisées, encore appelées « fongibles » en comptabilité classique. Cet exercice n'est pas prévu dans les tableurs Bilan carbone qui ne sont pas conçus comme des logiciels d'analyse de cycle de vie. C'est à TigrisCarboneConseil d'être vigilant et d'alerter le

maître d'ouvrage sur l'exploitation des résultats d'un outil de management interne d'une activité à des fins de comparaison de contenu carbone de différents produits.

V. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS SUITE AU DIAGNOSTIC

V.1. Définition de la phase d'accompagnement

La phase d'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations ne se substitue pas à une éventuelle étude de faisabilité ou d'ingénierie.

La mission de TigrisCarboneConseil consistera à aider le maître d'ouvrage à mettre en œuvre tout ou partie des préconisations du diagnostic sous forme de journées de conseil et à assurer un retour d'informations à l'ADEME sur la mise en œuvre. La prestation ne peut pas être confondue avec des missions de maîtrise d'œuvre.

La prestation d'accompagnement sera composée de :

- la validation avec le maître d'ouvrage de la ou des préconisations à accompagner, voire d'actions nouvelles,
- les modalités d'accompagnement (nombre de jours, durée de la période d'accompagnement, répartition des jours...),
- la définition d'un plan de travail,
- l'accompagnement proprement dit.

V.2. Déroulement de la phase d'accompagnement

Pour le bon déroulement de cette phase, le maître d'ouvrage, comme dans la phase de diagnostic, désignera un pilote interne – si possible la personne ayant assumé la même fonction lors du diagnostic. Il veillera à ce que les personnels plus spécifiquement concernés par cette phase soient associés à la mise en œuvre d'une ou des préconisations et cherchera à obtenir leur entière collaboration.

Le rôle de TigrisCarboneConseil consiste avant tout à accompagner et à conseiller le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic. Ses missions peuvent être variées. Elles consistent par exemple à :

- _ fournir une assistance méthodologique, afin de :
- _ orienter et organiser la démarche de l'entreprise. TigrisCarboneConseil pourra assister l'entreprise dans son effort de sensibilisation aux enjeux du changement climatique (salariés, direction centrale, fournisseurs, clients, ...)
- _ expliciter, pour chaque préconisation, le contenu des tâches à réaliser, identifier les données à recueillir, détailler les résultats attendus...TigrisCarboneConseil peut par exemple soutenir l'entreprise dans d'éventuelles consultations d'équipementiers, dans la rédaction de cahier des charges spécifiques, etc.
- _ mettre à jour le bilan des émissions de gaz à effet de serre prenant en compte la mise en œuvre des préconisations et/ou permettre au pilote interne de réaliser cette mise à jour. Ce point pourra s'accompagner d'une phase de « formation » à l'outil de comptabilisation qui permettra au maître d'ouvrage d'internaliser la démarche de comptabilisation afin d'intégrer l'indicateur carbone dans le suivi de l'activité de son entreprise.
- _ assister l'entreprise dans la maîtrise de son projet, et notamment dans
- _ le respect du planning établi (actualisation du plan d'actions, redéfinition des échéances, etc.)
- _ le repérage et la résolution de points de blocage éventuels...

V.3. Présentation des résultats

A l'issue de la phase d'accompagnement, il sera réalisé un rapport final comprenant notamment les éléments suivants:

- _ la présentation de l'entreprise et de ses enjeux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- _ les préconisations que l'entreprise a choisi de mettre en œuvre et les moyens mobilisés en interne
- _ un bilan des mesures engagées par préconisation mise en œuvre
- _ une synthèse de la prestation d'accompagnement réalisée, comprenant :
- _ le récapitulatif des journées ou demi-journées d'accompagnement sur site,
- _ les procès-verbaux ou compte-rendus des rencontres maître d'ouvrage - prestataire tout au long de la mission, classés par ordre chronologique,
- _ la liste des éventuelles difficultés rencontrées et solutions pendant la durée de la mission d'accompagnement.

Les procès-verbaux des rencontres maître d'ouvrage - prestataire seront rédigés par TigrisCarboneConseil au fur et à mesure de son accompagnement, c'est-à-dire à l'issue de chaque journée ou demi-journée de présence effective auprès du maître d'ouvrage. Il sera remis au maître d'ouvrage sous huit jours et celui-ci le validera par contre-signature.

Chaque procès-verbal contiendra notamment les renseignements suivants :

- _ date, durée de la rencontre et identité des personnes présentes,
- _ discussion sur l'étape précédente, c'est à dire sur le travail effectué par le maître d'ouvrage depuis la dernière rencontre : liste des points abordés et pour chaque point: objet et résumé des échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire (notamment points de blocage éventuels), décision du maître d'ouvrage, commentaire de TigrisCarboneConseil,
- _ planification de l'étape suivante, c'est à dire du travail à réaliser par le maître d'ouvrage pour la prochaine rencontre : liste et contenu des tâches à effectuer, indications méthodologiques, livrables attendus...
- _ planification de la rencontre suivante : date, heure, personnes concernées, ordre du jour prévisionnel.

Le rapport ainsi rédigé sera transmis en au moins trois exemplaires par TigrisCarboneConseil au maître d'ouvrage. La fiche de synthèse sera complétée par le maître d'ouvrage. Celui-ci transmettra ensuite directement à l'ADEME deux exemplaires⁶ du rapport relatif à cette phase d'accompagnement avec la fiche de synthèse correspondante commentée. Dans le cas où la prestation comprend la phase de diagnostic et cette phase d'accompagnement à la mise en oeuvre de préconisations, le rapport final globalisera l'ensemble de la prestation.

VI - CONFIDENTIALITE

TigrisCarboneConseil s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

VII – COUT DE LA PRESTATION

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes. Il conviendra notamment de préciser les temps et coûts respectifs pour chaque étape du projet :

- cadrage de la mission avec le maître d'ouvrage et son pilote du projet et actions de sensibilisation des acteurs,
- organisation de la collecte des données,
- recueil des données lui-même,
- établissement du bilan des émissions,
- détermination de pistes d'actions et objectifs de réduction et analyse des résultats (approche économique, comparaison des actions de réduction...)
- rédaction du rapport qui en résulte,
- restitution des résultats
- phase d'accompagnement à la mise en oeuvre suite à la phase de diagnostic.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble des prestations.